

Les Débats

JOURNAL INDÉPENDANT

6 Avril 1902

Le Numéro : - - - 2 Sous

ABONNEMENTS

MONTREAL, (à domicile),
par poste. \$1.50 par an
CANADA ET ETATS-UNIS 1.00
ETRANGER 1.50

Atelier : 1795 rue Sainte-Catherine
Tel. Bell, Est 1121

Paraît le Samedi à 8 h. p.m.
Le Dimanche à 6 h. a.m.



Une commission d'instruction

Le gouvernement de Québec nous a gratifiés d'une commission de colonisation pour étudier les remèdes à appliquer aux maux actuels.

Le gouvernement de Québec ferait une action encore plus utile en nommant une commission d'instruction publique pour s'enquérir des mille et une réformes à opérer dans notre enseignement secondaire, et dans notre enseignement académique et dans notre enseignement primaire.

"La Patrie" a souvent établi par des statistiques exactes et des démonstrations précises que la province de Québec était l'un des pays les plus arriérés du monde, en ce qui touche à l'instruction publique.

Entourés de provinces anglaises et progressives, adossés aux États-Unis si avancés et si éclairés, nous avons besoin de nous armer pour toutes les luttes qui s'offrent, si nous ne voulons pas être les serfs de tous les éléments étrangers dont nous sommes environnés.

Je me sens plein d'alarmes pour l'avenir de notre peuple, quand je vois tant d'apathie pour l'école. Je perds foi en de grandes destinées quand j'observe l'indifférence de la masse et l'indolence des esprits dirigeants, vis-à-vis l'instruction publique.

Je sais qu'il est difficile d'entreprendre des réformes parce qu'il est une classe qui ne veut pas nous permettre, à nous pères de famille, d'avoir les écoles qui nous conviennent, qui se plait à nous r'genter, à nous menacer même si nous voulons améliorer l'état de choses actuel.

Mais qu'importe. Faut-il avoir peur de faire notre devoir ?

Faut-il toujours nous laisser mener par le bout du nez ? Il est un moyen transactionnel à l'aide duquel le gouvernement peut s'engager dans la voie des réformes scolaires, c'est de faire établir par une commission extra-parlementaire les abus les plus graves et les insuffisances de l'organisation existante.

M. Parent devrait y avoir recours.

Un vieil instituteur.

Monseigneur Rozier

L'éminent prélat français nous a fait ses adieux définitifs. Son verbe éloquent ne résonnera plus sous les voûtes de Notre-Dame, où des milliers de fidèles se sont pressés, durant le carême, pour entendre la parole de la foi la plus ardente et la plus sincère.

Monseigneur Rozier a bien voulu nous dire encore, dans sa conférence au Monument National, toute l'affection et tout l'amour qu'il a pour notre pays. Nous l'en remercions et nous l'assurons de notre reconnaissance pour les heures délicieuses qu'il nous a fait passer sous le charme de son éloquence chrétienne.

Il serait à souhaiter que notre belle province, si vivement attachée aux préceptes de l'Evangile, si ardente dans ses croyances religieuses, soit visitée souvent par un prêtre aussi digne de nous confirmer dans notre foi catholique, grâce à son enseignement tout ensemble solide dans sa doctrine et libéral dans sa forme d'évêque.

Ceux qui ont eu le bonheur d'entendre Monseigneur Rozier ont été agréablement surpris de son esprit large, de la grandeur de ses conceptions, de la bonté de son âme et de l'élevation de sa pensée. C'est ainsi que nous nous représentons l'apôtre moderne parcourant le monde pour répandre la parole du Christ.

Il fallait pourtant qu'une note discordante se fit entendre dans ce grand concert d'admiration qui a accueilli chez nous l'éminent prélat français.

Un homme qui se pique d'être le porte-parole d'une partie de notre clergé, mais qui, heureusement, s'exprime sans aucune autorité et qui fait plus de mal que de bien à notre religion, a osé écrire dans son journal *La Vérité* une série de vilénies contre Monseigneur Rozier.

M. Tardivel termine son article par cette phrase qui est une ineptie grossière : "Monseigneur Rozier aurait rendu un grand service aux Canadiens-français, s'il avait bien voulu rester en France."

Ce sont les ultramontains de l'envergure de M. Tardivel, ridiculisés à jamais par l'histoire de Diana Vaughan, qui finiront par nous faire prendre en dégoût tous les écrits des journalistes religieux.

Nestor.

NOS REPRÉSENTANTS AU SÉNAT

Dans un vote donné récemment au Sénat, le gouvernement s'est trouvé en minorité, parce que Messieurs les Sénateurs en prennent à leur aise avec l'assiduité aux séances. Le jour du vote en question les représentants d'origine française de la province de Québec étaient au nombre de sept seulement sur 44 présents.

Le Sénat se compose pourtant de 92 membres. Où étaient les autres ? A leurs petites affaires personnelles.

Il semble que pour un certain nombre de sénateurs, la fonction ne consiste qu'à toucher l'indemnité sessionnelle tout en assistant le moins souvent possible aux séances.

Il y aurait peut-être un moyen bien simple de tout concilier. Puisque les sénateurs eux-mêmes, 48 sur 92, c'est-à-dire la majorité, estiment que leur présence n'est pas indispensable, pourquoi ne pas supprimer le Sénat. Ce serait une belle économie dans le budget.

Benjamin Fortier.

Les trois beaux louis

— J'avais au fond d'un bas de laine
Trois beaux louis d'or enfouis
(Jadis les yeux de Madeline
Brillaient comme ces trois louis).
Ils étaient le saint héritage
Qu'avec des sillons en partage,
Le père léguait à son fils.
J'y tenais autant qu'à mon âme,
J'y tenais plus qu'à ma femme,
J'y tenais plus qu'au crucifix.

Holà ! sans honte et sans remord,
Qui m'a volé mes trois louis d'or ?

Les gens du vieux devinrent blêmes,
Tandis que lui devenait vert
Et qu'il priait à gros blasphèmes
Devant son bas de laine ouvert.
Mais l'homme, fier de sa lignée,
Pensa qu'elle était indigne
De ce larcin trois fois impur.
Et sur sa femme, Madeline,
Armé de son grand bas de laine,
Il frappait fort, il frappait dur.

Holà ! sans honte et sans remord,
Rends moi mes trois beaux louis d'or !

Il faisait han ! han ! prenait joie
A l'entendre r'der. Grand Dieu !
Le grand bas comme un courroie
A chaque coup marquait un bleu.
— Qu'en as-tu fait, chienne ! maudite !
Cet or était une relique,
Hurrait-il, tu le savais bien !
Les gens avaient l'âme tremblante ;
Mais leur mère pleurait, dolente :
Ils dirent : "C'est assez, l'ancien !"
Holà ! sans honte et sans remord,
Nous avons pris vos trois louis d'or !

L'un dit : "C'était pour une mère
Qui n'avait ni pain, ni sabots.
Si j'ai mal fait, frappez, mon père :
Je fus voleur pour des sanglots !"
Le second dit : "J'ai une Jeannette,
Et je lui fis hier l'empierrement
D'un anneau qui nous fiança."
"Moi, dit l'autre, il me faut des messes
Pour celle qui, sans mes caresses,
D'amour, l'an dernier trépassa."
— Holà ! sans honte et sans remord,
Nous n'avons plus vos trois louis d'or.

— C'est bien ! fit d'une voix auguste
Le vieux qui sanglotait, c'est bien !
Ce vol est saint, ce vol est juste.
Madeline, je suis un chien !
Honte à ma colère impotente !
Mes trois louis — bonne fortune —
Au nom du cœur furent volés
Pour la charité, cette flamme !
Pour l'amour, pour une pauvre âme.
Mes fils, je vous pardonne, allez !
Holà ! sans honte et sans remord,
Gardez mes trois beaux louis d'or.

Emile Bescande.

La Forme du Serment

En France, dans toutes les salles où la justice est rendue, on a placé au-dessus du tribunal et bien en vue de tout le monde, un grand crucifix. Le témoin appelé à déposer, prête serment et jure de dire toute la vérité en levant la main droite et en regardant le Christ.

Ce serment ainsi prêté n'est-il pas p'un solennel que l'application d'un baiser sur un Evangile plus ou moins crasseux et qui passe de mains en mains pendant des années dans nos tribunaux ?

Le baiser n'est souvent donné qu'en simulacre, car peu de personnes se soucient de déposer leurs lèvres sur la couverture d'un livre malpropre, infectée de microbes dangereux. Mais enfin, il y a des gens qui ne se contentent pas de baisser leur ponce en prêtant serment. Leur bouche se colle au livre et peut y laisser des souillures

que d'autres embrasseront quelques minutes après.

N'est-il pas temps de mettre fin à une pratique reconnue aujourd'hui des plus pernicieuses pour la santé publique ? C'est au Conseil provincial d'hygiène à demander l'interdiction de cette forme du serment.

Dans la province d'Ontario, on a reconnu le danger de cette pratique malpropre. Le baiser de la Bible y a été aboli et on a mis en vigueur la méthode française.

Le procureur général de la province de Québec voudrait-il nous délivrer sans retard de la prestation du serment tel qu'il est pratiqué aujourd'hui dans toutes nos cours de justice ?

Louis Rabillon.

Une mauvaise solution

L'auteur de "Quo Vadis" nous présente dans un journal de Paris la solution "Boers" sous un jour trop anglophile pour la laisser passer sans silence et ce n'est ni plus ni moins qu'un sophisme qu'il faut reléguer à sa véritable place. Il dit : "Selon moi, ils sont donc menacés d'un double danger : venaient, ils devaient subir la domination anglaise ; venaient, ils ne pouvaient s'opposer au reste du monde. Ils seront nécessairement engloutis par le flot montant de l'émigration européenne." (1)

Senkiewicz ne connaît pas l'histoire, du moins celle des peuples nouveaux. Exemple : L'indépendance des 13 colonies rebelles lut-tant en 1770, pendant sept ans contre les forces accumulées de l'Angleterre, et la prodigieuse expansion de ces colonies est là pour démontrer la fausseté de son raisonnement. Autre exemple : Les 65,000 Français abandonnés à eux-mêmes par la France et produisant en un siècle 3 millions d'habitants noyant et engloutissant l'élément Anglo-Saxon est encore là un démenti suffisant à l'auteur de Quo Vadis lequel a bien soin de dire plus loin : Mettant de côté l'hypothèse d'intervention étrangère.

Or, c'est de là que les Boers attendent leur salut, tout comme Washington a attendu durant sept années quelque complication diplomatique qui lui a permis de profiter des relations tendues entre l'Angleterre et la France pour obtenir de cette dernière l'appui, sans lequel la République Américaine n'aurait jamais existé. Et cependant les 13 colonies étaient rebelles puisqu'elles étaient sous le joug de l'Angleterre : ce qui n'est pas le cas des Boers.

Quant à la "parole Royale," pure blague ! Après 86 ans on a encore présent à la mémoire l'hospitalité du "Belléophon," offerte à Napoléon I qui finit ses jours à Sainte-Hélène.

Dans mon humble diplomatie, et contestant, après nombreuses statistiques, la piétre prolifération Anglaise je crois, au contraire au développement dans le Sud-Africain des races Françaises, Hollandaises, Belges, Allemandes, qui n'ont dans un avenir relativement proche la race Anglaise pour l'en chasser, fondera ensuite les États-Unis du Sud Africain : avec KRUGER pour Président : auquel la Providence — le cas est patent et indéniable — réserve la mission de WASHINGTON.

V. C.

LE RAPPEL DE HECTOR FABRE

Monsieur le Rédacteur,

Vous êtes bien audacieux pour oser demander dans les DÉBATS, aux gouvernements de Québec et d'Ottawa, le rappel de l'honorable H. Fabre, ambassadeur du Canada en France. Vous ne savez donc pas à qui vous vous attaquez ; vous ignorez donc que M. H. Fabre est persona grata auprès du véritable chef de la province de Québec, celui qui tient l'assiette au beurre, M. Israël Tarte, du premier ministre anglais de la Puissance, Sir Wilfrid Laurier, et qu'on ne le déplacera jamais.

M. H. Fabre a rendu de grands services aux conservateurs et aux libéraux, il a eu et a encore des alliances intimes avec les deux partis ; il est le pilote attitré des Canadiens qui vont se promener à Paris et les met en relations dans ses salons avec les sommités de la capitale ; trouverez-vous jamais un homme plus digne et plus capable pour le remplacer ? quels prétextes pourrions-nous invoquer pour le révoquer ?

L'honorable M. Fabre a été, il est vrai, nommé sénateur en Canada par les libéraux ; lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir, il a été nommé par eux député de la circonscription de la place d'ambassadeur à Paris, mais cela prouve simplement qu'il n'a pas de principes, qu'il est indécis pendant des partis et aime à ren-

dre service à tout le monde ; un ancien premier ministre, l'honorable M. Mackenzie, un vrai libéral honnête et convaincu, a pu regretter publiquement de l'avoir nommé sénateur, mais les libéraux d'aujourd'hui sont moins difficiles et ne peuvent lui garder rancune de sa volte-face. Ça se voit si souvent aujourd'hui qu'ils y sont habitués. Autres temps, autres mœurs.

Quand Sir W. Laurier est monté au pouvoir, on s'attendait à Paris au rappel de M. Fabre ; on croyait que ses anciens amis se vengeraient de sa conversion et une de ses connaissances le rencontrant sur le boulevard, lui fit part de ses craintes. "Oh ! vous ne connaissez pas les libéraux canadiens, répondit en riant M. Fabre, je suis avec eux plus fort que jamais." Et il avait raison.

Est-ce qu'en Canada ce ne sont pas les transfuges et les convertis qui réussissent le mieux, qui parviennent le plus rapidement aux honneurs, ceux que l'on choye le plus ? L'honorable M. Tarte, conservateur autrefois, n'est-il pas devenu le titulaire du plus important ministère canadien, du jour où il est passé aux libéraux avec tous les secrets de ses anciens amis ; l'honorable M. Flynn, libéral il y a 20 ans n'est-il pas devenu le chef des conservateurs et le premier ministre de la Province de Québec, quand il a changé de parti ? Je ne cite que ces deux exemples, mais il vous est facile d'en trouver d'autres.

M. H. Fabre a aussi rendu un immense service à Sir W. Laurier dans la question des écoles du Manitoba. Lorsque les évêques canadiens étaient presque tous d'avis d'excommunier les libéraux qui ne voulaient pas s'engager à voter pour le bill remédiateur, établissant les écoles françaises séparées, présentées par les conservateurs, est-ce que ce n'est pas son frère l'archevêque de Montréal qui s'est opposé à la publication du mandement préparé à cette fin et a été à peu près le seul à empêcher les évêques d'être unanimes sur cette question ?

Bien loin de penser à révoquer M. Fabre, on songe au contraire en ce moment à augmenter son salaire et à lui donner un traitement en rapport avec ses mérites et l'immense travail qu'il fait en France. C'est l'hon. M. Préfontaine, ex-maire de Montréal, qui a communiqué cette nouvelle aux journaux à son retour de France, il y a un mois. "M. Fabre, a-t-il dit aux reporters, n'a pas assez d'argent pour tenir son rang à Paris, il faut l'augmenter." C'est lui sans doute qui va faire les démarches nécessaires à Ottawa pour obtenir cette augmentation.

Voyons donc un peu si M. Fabre est à plaindre. Voici ce qu'il touche à Paris pour sa grosse sinécure ; nous assure-t-on :

Salaire d'Ottawa. \$3,000
Frais de bureau. 1,000
Pour son journal Paris Canada, 1,000
Salaire de Québec. 2,500
Salaire de son fils secrétaire. 1,000

Total \$8,500

Il y a encore de temps à autre des recettes imprévues et non comptées, des gratifications extra. Ainsi la Société Foncière du Canada qui tenait son bureau chez M. Fabre devait le dédommager pour cela ; son journal "Paris Canada" lui donne plus de \$1,000 d'annonces ; pendant l'Exposition de 1889, l'honorable H. Mercier lui a payé un extra de \$2,000 pour recevoir nos Canadiens à Paris ; à la dernière exposition de 1900, le gouvernement d'Ottawa a dû encore être plus généreux ; s'il y a des députés curieux à Ottawa, ils n'ont qu'à demander au gouvernement le détail complet de ce qui a été dépensé à Paris pour M. Tarte, Fabre et les autres commissaires pendant l'exposition, et ils seront édifiés.

J'espère vous avoir convaincu que l'honorable H. Fabre est bien en cour à Ottawa, et que jamais il ne quittera son poste de Paris, dussiez-vous écrire chaque semaine contre lui un article dans les DÉBATS ; nos grands journaux libéraux ou conservateurs ne vous suivront pas dans cette voie. Serait-il nationaliste, communiste, opportuniste, légistimiste, orléaniste, bonapartiste, même républicain, M. Fabre est sous la protection de MM. Tarte et Laurier, il est inamovible. *Noli tangere.* N'y touchez pas.

A. B.

Interdiction de la "Croix"

Recommandé à M. Tardivel de la Vérité de Québec :

L'évêque de Nancy a défendu au clergé et aux laïques de son diocèse de lire le journal religieux la "Croix." Après des années de protestations, dit-il, il se voit obligé de condamner les démocrates chrétiens qui cherchent à diviser les catholiques.

Les Hoteliers de Montréal

Lundi dernier le Journal faisait une charge à fond de train contre les empoisonneurs et les fabricants de boissons frelatées. Cette campagne a certainement sa raison d'être, elle est d'utilité publique, malheureusement le Journal n'attaquait pas les principaux coupables.

Son article où il n'était question que des hôteliers était exagéré et de nature à porter atteinte à la dignité d'une association des plus honorables. Cinquante hôteliers désignés sur quatre cents comme des frelateurs, c'est énorme.

Les hôteliers interrogés ont essayé de rétablir les faits, en désignant les vrais coupables.

Il y a cinq cents membres dans l'association des débiants de liqueurs et depuis quatre années, cette association demande à grands cris dans le but de se protéger elle-même, la nomination d'un inspecteur chargé de vérifier les boissons. Le Journal dans son premier article semblait l'ignorer. De cette demande le gouvernement ne s'est guère préoccupé, il a préféré écouter les lignes de tempérance qui s'opposaient à cette mesure.

Si les hôteliers avaient obtenu justice, il est très probable que le Journal en entreprenant cette campagne l'aurait dirigée d'un autre côté.

C'est une erreur de penser que la falsification des boissons se fait chez les hôteliers ; elle se fait généralement dans les cours de certains gros marchands, et les hôteliers sont les premiers trompés ; état de choses d'autant plus déplorable que tout le blâme retombe sur eux.

Le corps des hôteliers de Montréal est honorable et peut servir d'exemple à tous les corps similaires des autres villes ; de l'avis de tous les étrangers, les établissements de Montréal sont très bien tenus.

Les ivrognes qui rentrent chez eux dans l'état poétiquement décrit par le rédacteur du Journal, sont généralement drogués, non dans les hôtels, mais dans ces établissements interlopes, sans licence, véritables bouges qui spéculent ouvertement au su et au vu de tout le monde.

C'est dans ces lieux de bas étage où l'on boit en cachette, que les malheureux s'empoisonnent ; dans tous ces estaminets, où pour mieux entraîner le client aux débauches inavouables, on a grand soin de l'abrutir, pour en faire une proie plus facile à exploiter.

Tous les hôteliers ont le respect d'eux-mêmes, et il n'est pas de plus grand ennui pour eux, que de voir sortir de leurs établissements un homme ivre qui l'était déjà en entrant, et qui sur le refus de l'hôtelier de lui servir de la boisson l'insulte et lui crée des ennemis.

Aujourd'hui il est dans l'intérêt des hôteliers de tenir leurs bars convenablement et ceux qui dérogent à cette règle sont si rares qu'il est inutile d'en parler.

C'est à tous les établissements interlopes, sans licence à qui tout d'abord le Journal aurait dû déclarer la guerre, et il aurait été facilité par tous les hôteliers qui demandent depuis tant d'années cet inspecteur dont l'enquête prouvera quels sont les vrais coupables, de certains fournisseurs du gros ou des débiants.

Combien d'épiciers qui vendent au petit verre toutes ces boissons falsifiées. Sans compter les acheteurs à la bouteille qui, comme de vrais porceux, s'en vont derrière les portes s'ingurgiter ces boissons.

Les hôteliers n'ont pas le profit de ces sortes d'ivrognes qui pullulent, trouvant que ce système de boire est moins onéreux ; pourtant ce sont les débiants qui endossent toute la responsabilité du mal que fait la malheureuse boisson.

Le rédacteur du Journal oubliait tout cela, car son attaque a été portée directement sur les hôteliers, et il a fallu que ces derniers protestent pour que dans son article de jeudi il soit devenu beaucoup plus modéré.

Il est de toute nécessité pour la morale d'arrêter les abus, mais si l'on frappe, que ce soit en toute justice, et que les vrais coupables reçoivent les coups.

Que l'on ne jette pas le discrédit sur une association honorable alors que l'on ne parle pas des bouges et de plusieurs marchands de gros qui bien souvent ne se font aucun scrupule pour frelater des boissons. Il est bien entendu que nous ne visons pas ici les bonnes et honnêtes maisons dont la réputation est au-dessus de toute atteinte.

Les hôteliers, en tant qu'acheteurs se fient aux marques, et achètent de confiance et ne sont pas cause si le contenu du baril n'est pas conforme à l'étiquette.

Les boissons débitées à cinq cents le verre ont les mêmes marques que celles en bouteille sauf que le prix étant plus minime, les hôteliers les réduisent.

LA BOURSE

Dessin de Bastbi.

Auclier-Desforger	
COAL	150
C.P.R.	115
STEEL	70
POWER	110



L'ONCLE SAM.—Ecoute, Baptiste, j'achète tout ce qu'il y a sur le marché : le Coal, le C. P. R., tout le Steel, le Street, la Twin, le Power, tout, tout... Quand je posséderai tout, l'annexion ne me coûtera plus rien !

BAPTISTE—C'est pourtant vrai ce qu'il dit, ce maudit là !

Pour obvier au mal, il faut remonter à la racine, et cette racine-là n'est pas chez les hôteliers.

Jean Bonsens.

CROQUIS CANADIENS

(Pour les DÉBATS)

Partie de raquette

Le rendez-vous est dans une maison près de la montagne. Une parente ou une amie se dévoue et fait de son appartement une antichambre pour raquettes.

Le rendez-vous est à huit heures il n'y a d'arrivés que les maitres de la maison, ceux qui donnent la partie, à peine quatre ou cinq jeunes filles, un ou deux jeunes gens. Peu à peu les invités arrivent ; on fait les présentations, les conversations s'engagent, des réflexions se croisent.

—Vous verrez que nous ne partirons pas avant neuf heures.
—Est-ce fin, dites-moi, de ne pas venir exactement ?

Puis les arrivés se succèdent ; à chaque instant quelqu'un fait irruption dans l'antichambre. Ce sont des jeunes gens vêtus d'un "sweater" ou d'une "couverture", des jeunes filles une ceinture autour de la taille, l'air mutin sous la tuque bleue ou rouge.

Tout à coup on entend la sonnerie du téléphone.

Une voix vient du salon : — Je parie que c'est quelqu'un qui demande à quelle heure est la partie ?

La maitresse de la maison répond :
Allo !
Est-ce vous ?...

Oui.

Je suis désolée, je ne peux pas venir, mon frère est malade.

Beau dommage, tu peux bien venir tout de même.

Non, maman ne veut pas. Que c'est ennuyant.

Oh ! je suis bien assez "choquée" moi-même. Au revoir.

Au revoir.

Aussitôt plusieurs personnes s'avancent curieuses : Qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce que c'est ? C'est mademoiselle... qui ne vient pas.

Ah ! Tiens. Pourquoi ?

Son frère est souffrant et sa mère ne veut pas la laisser venir seule. Pas de chance. Dommage.

Et par derrière on entend une voix flûtée qui murmure :

Son frère... En voilà des histoires. Elle n'a pas besoin de frère pour se promener sur la montagne et prendre le thé chez Morgan.

Enfin la partie est au complet, on vérifie la liste, il ne manque qu'un jeune homme, qu'un "garçon" ; il rejoindra plus tard. On donne le signal, on se bouscule un peu pour prendre ses raquettes, puis on sort.

A un coin de rue on fait halte pour mettre les raquettes. Les couples s'éparpillent et pendant un instant on n'aperçoit plus que des dos arrondis de messieurs occupés à attacher les courroies aux pieds des jeunes filles qui se tiennent debout la taille bien cambrée, marquée par la ceinture de couleur.

Après bien des exclamations, des petites cris, on se met en route. La colonne est dirigée par un jeune homme en couverture blanche pour indiquer la route à suivre. Puis une file de couples, se tenant par la main, un peu écartés l'un de l'autre, afin d'éviter le heurt des raquettes.

Et derrière, à la fin, la jeune fille qui donne la partie avec le "chaperon." Une seule femme mariée, pour protéger une quinzaine de mignons petits chaperons rouges contre les attaques des vilains loups dans la forêt !... Le principe est sauve, c'est l'important.

On monte vers la montagne, les raquettes glissent sans bruit sur la neige molle. On entend des cris, des éclats de rire, des exclamations.

—Oh ! ma courroie est défectueuse. Alors on voit un couple sortir de la file, s'arrêter sur le bord de la route, un dos s'arrondir, sur un merci se redresser, puis le couple reprend place dans la file.

Enfin on arrive sur la montagne. Il fait un clair de lune magnifique ; sur les routes, par intervalles, la neige comme de la limaille d'argent scintille. Dans la forêt, sous les rayons de la lune qui filtre à travers les branches chargées de neige, les grands arbres semblent s'animer, prendre des tons de chair blanche.

De tous côtés partent des cris d'admiration.

Dieu, que c'est beau.

Est-ce fin ça, un peu.

Is it not lovely ?

Oh ! It is perfectly charming.

Et la promenade se continue sur la montagne à travers champs, par dessus les clôtures, jusqu'à la maison d'un club où l'on se repose avant de souper et de danser. Ou bien l'on ne fait qu'une courte marche en s'arrêtant à la glissoire pour regarder descendre les "toboggans" puis l'on se rend à la station des chars pour retourner chez les organisateurs de la partie.

De nouveau on voit des dos s'arrondir pendant que les exclamations se croisent.

—Quel beau temps tout de même.

—Crois-tu, ma chère, que c'était amusant.

—Tu n'as pas froid.

—Oh ! moi, je suis gelée.

—Il me tarde de rentrer, je meurs de

PARC SOHMER

APRÈS-MIDI A 3 Hrs. SOIR A 8 Hrs.

(Pour LES DÉBATS)

Le peuple offrit, place de la Madeleine, une réclame imprimée à M. Paul de Cassagnac, qui passait par hasard, et dont il avait été le collègue. M. Paul Cassagnac ne le reconnut pas et passa indifférent,

Assimiler, mais est-ce chose possible que d'assimiler les Canadiens-français, si braves, si généreux, héroïques souvent, doués d'une finesse d'esprit et d'une délicatesse

laquelle il jette sa famille et des crimes que sa terrible passion le pousse à commettre, est divisé en trois époques et comporte 6 tableaux. La maison de jeux, composée de trois salons donnant sur la scène. (La descente de la police). Irr

son ensemble, et c'est le Parc Sohme qui aura le premier l'avantage de le faire voir. Nul doute que cette intéressante production attirera une foule immense aux deux représentations de ce jour. On fera suivre cette vue extraordinaire par différentes vues comiques, qui distrairont

de chemins de fer. Seule, la France qui a dépensé plus que les autres nations, devra attendre cinquante ans pour que les voies ferrées soient sa propriété.

L. Theriault, Successeur
 Entrepreneur de Pompes Funebres
 16½ rue St-Urbain. 231 rue Centre
 Spécialité : Nouveau procédé d'embaumement

L. C. de Tonnancour
Marchand-Tailleur
8 Cote St. Lambert

78 Cole St-Lamberg, Montreal

DEUXIEME
EDITION

FAIT A TORONTO

M. Pacaud admet enfin qu'il a fait relire "Mon Premier Livre" à Toronto.

La raison qu'il donne c'est qu'il n'a pu trouver aucun relieur ni à Montréal, ni à Québec, pour livrer cet ouvrage en trois mois.

Cette raison est-elle bien fondée? Nous en doutons.

Toutefois, le péché de M. Pacaud ne consiste pas seulement dans le fait d'avoir donné l'entreprise de la reliure de "Mon Premier Livre" à une maison de Toronto, mais dans la reliure elle-même. Elle ne répond pas, croyons-nous, aux spécifications.

Est-il vrai que le gouvernement ait demandé une reliure en percaline, et que celle que M. Pacaud nous a donnée est en mauvais carton-toile?

M. Pacaud a-t-il reçu pour une mauvaise reliure le prix d'une bonne reliure?

Voilà des questions auxquelles le "Soleil" pourrait se donner la peine de répondre.

J. F.

Gin Canadien Croix Rouge

Le rêve c'est d'avoir un bon tailleur, dont les prix ne soient pas exagérés. Allez chez B. A. Leprohon et Cie, 1687 rue Notre-Dame.

L'Affaire Laurin

Condamnation à 14 ans de pénitence—Un appel pour nouveau procès est probable—Une entrevue avec l'un des avocats de la défense.

Edouard Laurin, accusé d'homocide involontaire sur la personne du nègre W. George Smith, a été condamné à 14 ans de pénitence, par son Honneur le juge Wurtel. Laurin n'a pas paru ému du tout, et certes, il y avait beaucoup plus d'émotion chez la foule qui encombra la salle d'audience que sur la figure de l'accusé.

En prononçant la sentence, le savant magistrat a déclaré qu'il ne croyait pas devoir le condamner à une période moins longue, mais que cependant, lui, l'accusé ne devait pas se décourager, car s'il se comportait bien il pourrait très probablement sortir avant l'expiration de son terme.

Tout le monde semblait croire que l'accusé s'en tirerait avec quelques mois d'emprisonnement. Aussi, la sévérité de cette sentence a-t-elle causé une certaine surprise.

Quelques instants avant l'ajournement de la cour, notre reporter s'est rendu au bureau de Mre Charlemagne Rodier, l'un des défenseurs de Laurin, pour lui demander ses impressions sur la sentence qui venait d'être rendue contre son client.

"Je suis non seulement surpris nous dit M. Rodier, mais stupéfait d'une pareille sentence, car le juge dans son adresse aux jurés, a été relativement très peu sévère à l'égard de l'accusé. Aussi personne, pas même les 12 jurés qui l'ont trouvé coupable d'homocide involontaire ne s'attendaient à cette condamnation."

En réponse à notre reporter M. Rodier a déclaré qu'application sera très probablement faite au commencement de la semaine prochaine, pour obtenir un nouveau procès à Laurin.

"Le grand point en litige dans cette cause est le suivant: la déclaration ante mortem de Smith est-elle admissible ou non? Quant à nous, les avocats de Laurin, nous opinons dans la négative. Retrachez les dires de Smith et il n'y a plus rien contre l'accusé. Smith a été blessé vers midi et il n'est mort qu'à 2 heures le lendemain matin. Durant cet intervalle, d'après les témoignages des médecins, tantôt, il s'est senti sur le point de mourir et tantôt il se sentait renaître à la vie et espérait pouvoir en réchapper. D'après les témoins qui ont comparu devant le tribunal Smith aurait parlé à trois reprises différentes: une première fois entre 1 et 2 heures p.m.; une seconde fois à 2 heures p.m.; et une troisième à neuf heures moins le quart. Or nous, les avocats de la défense, opinons que Smith n'a parlé qu'une seule fois contre l'accusé et ce à 8 heures du soir, en présence du magistrat Lafontaine. Ce dernier, cependant n'a pas voulu recevoir cette déclaration ante mortem parce que d'après lui le blessé n'était pas dans les conditions requises par la loi pour que sa déclaration eût toute la valeur d'un témoignage donné sous serment, c'est-à-dire qu'il ne se croyait pas en danger imminent de mort et sur le point de comparaître devant son créateur. Cette décision du juge Lafontaine a été maintenue par l'honorable juge Wurtel.

Quant à la première déclaration—celle faite entre une heure et deux heures, nous la croyons fictive parce qu'elle n'est rapportée que par un seul témoin—la femme de Smith—qui lors de sa déposition devant le coroner a déclaré que son mari ne lui avait rapporté tous ces faits que le soir devant le juge Lafontaine. Il y a là une contradiction évidente et qui prouve bien la mauvaise foi de ce témoin.

Maintenant, reste la déclaration faite à 9 heures moins le quart et rapportée par le détective Guérin. Pas plus que celle rapportée par la femme Smith, cette prétendue déclaration n'aurait dû être reconnue par la cour puisqu'elle a été faite alors que le juge Lafontaine était encore dans la chambre; d'ailleurs, si elle eût été faite, Guérin n'aurait pas manqué de prévenir le savant magistrat qui était chargé de l'affaire et qui était encore présent. Cette déclaration est tout simplement étrange.

Outre les déclarations rapportées par la veuve de Smith et par le détective Guérin, nous voulons aussi faire mettre de côté les témoignages des constables Lefavre et Turner lesquels prétendent avoir rencontré M. Cyrille Laurin à 4 heures du matin le 30 janvier dernier. Nous prétendons que ces témoignages ne sont pas admissibles puisque la Couronne elle-même n'a pas cru devoir en reconnaître qu'une partie: celle qui lui était favorable.

"Voilà, nous dit M. Rodier, les points sur lesquels nous nous appuierons pour interjeter appel, et je n'ai pas de doute que nous ne réussissions."

A l'ouverture de la cour les personnes suivantes ont reçu leurs sentences:

Sutherland, tentative de meurtre sur sa femme: 21 ans.

Deslongchamps, assaut: 2 ans. Tardif, tentative de suicide: 2 ans.

Schwartz, vol: 2 mois de prison. Anoski, incendiaire: 3 ans.

CELA DEPEND DE VOUS—Voulez-vous guérir votre rhume? Prenez du BAUME RHUMAL, le célèbre spécifique français, le grésilleur par excellence des maladies de poitrine.

Gin Canadien Croix Rouge

UNE INFAMIE DE
BENJAMIN SULTE

Le ramollissement cérébral guette M. Benjamin Sulte et son cas relève plutôt des physiologistes que des psychologues.

Le dernier article que ce mauvais citoyen a publié dans l'*Echo de l'Ouest*, restera comme une tache sur la mémoire de celui qui prétend au titre d'historien national.

Non content de baver sur tout ce qui est Français, sur tous ceux qui aiment la France, Benjamin Sulte, vil renégat, s'attaque maintenant aux gloires de notre pays. La boue qu'il essaye de lancer sur le grand poète Crémazie lui retombe dessus et l'engloùit.

N'insistons pas. L'alcool obste: ne le crâne de Benjamin Sulte. Nous le plaindrions même si dans ses heures de lucidité il avait la pudeur de se rendre compte de ses vilénies.

Cyrille Trudeau.

Voulez-vous l'adresse d'un bon tailleur? Allez 1687 rue Notre-Dame, chez B. A. Leprohon & Cie.

Le Comte de La Barthe

Un communiqué de l'Union Nationale Française

Les membres de la colonie française sont priés d'assister aux funérailles de M. le comte Henri de La Barthe, qui auront lieu le dimanche, 6 avril, à 2 heures de l'après-midi.

Le cortège partira de chez M. C. A. Chouillon, 16 rue Evans.

Le service religieux sera chanté lundi matin à 8 heures, à l'église Notre-Dame.

UNION NATIONALE FRANÇAISE

Le jour et l'heure des funérailles de M. H. de La Barthe, ayant été fixés trop tard, dans la soirée de vendredi, pour permettre d'envoyer, en temps utile, des convocations personnelles, les membres de l'Union Nationale Française sont priés d'assister à ces funérailles sans aucune invitation.

Le cercueil funéraire partira de chez M. C. A. Chouillon, 16 rue Evans, dimanche 6 avril, à 2 heures précises.

Le service religieux sera chanté lundi matin à 8 heures, à l'église Notre-Dame.

Le président,

JULES HELBRONNER

Gin Canadien Croix Rouge

Commandez vos vêtements de saison à la maison B. A. Leprohon & Cie, tailleurs, rue Notre-Dame, No 1687.

Aux Nouveautés

La direction du théâtre des Nouveautés n'aura sûrement pas à se repentir du généreux effort qu'elle vient de faire pour se placer au niveau des excellentes institutions dramatiques françaises. L'engagement de M. Turcan, de Mlle Méryem et de Mlle Meissonnier complète admirablement la troupe. Nous avons déjà dit ce que nous pensions de Mlle Meissonnier et de Mlle Méryem. M. Turcan, à son tour, nous a absolument surpris et nous n'espérons pas autant. M. Turcan a fait, dans *Un fil à la patte*, un jeune premier endiable, et dans *Le Baiser*, un Pierrot charmant. On l'a dit sans exagération. M. Turcan est un boute-en-train et toute la troupe des Nouveautés se ressent de son arrivée. Avec Dane, Turcan suffit à embraser toute la troupe, et c'est effectivement ce qui manquait peut-être un peu aux Nouveautés: de l'entrain. Le choix des pièces ne laisse rien à désirer; la régie est excellente; l'acquisition des trois nouveaux artistes complète admirablement l'ensemble du théâtre des Nouveautés.

L'Union Franco-Canadienne

Réunion des membres de la Section des Rentes Viagères. Lecture de rapports, de documents, de brochures. M. Gonzalve Desaulniers assiste à la séance.

Rien de pratique n'a été décidé. Nouvelle convocation pour le 8 mai prochain.

M. le notaire Parent, en sa qualité de président, ouvre l'assemblée à 2,30 p.m. Malgré le bruit fait dernièrement autour de cette société il n'y avait que 28 membres présents dont 3 dames, bien 2000 membres en règle eussent le droit d'assister. Le président constate qu'il y a un quorum, mais comme un certain journal a prétendu que les directeurs ont choisi cette date et cette heure pour empêcher les ouvriers d'être présents, il propose de faire remettre cette assemblée à une date ultérieure.

Mre G. Desaulniers, le vaillant avocat, lors du procès de M. L. G. Robillard contre notre directeur, fut cause de la fuite précipitée du président de l'U. F. C., représentant à la réunion les intérêts d'un membre et s'objecta à cette proposition, qui fut rejetée.

M. Amédée Denault donna ensuite lecture du rapport de la dernière assemblée d'avril 1901 ainsi que d'une volumineuse correspondance.

Ce rapport fut adopté. M. Denault lut ensuite le rapport de MM. Kent et Turcotte. Plusieurs membres demandent des détails sur les chiffres de ce rapport, mais le président préfère faire connaître premièrement un mémoire expédié au gouvernement de Québec pour expliquer la situation, mémoire qui a déjà été publié en partie par les journaux quotidiens.

Plusieurs membres de province objectent, disant qu'on leur fait perdre un temps précieux qu'ils doivent prendre leur train à 4,30 heures et 5 heures et qu'ils désirent des détails sur la manière dont les fonds sont déposés.

A 4 heures, Mre Desaulniers propose de continuer avec les détails du rapport de MM. Kent et Turcotte, mais sa motion est rejetée par une majorité composée de plusieurs employés et anciens employés du bureau d'administration et de surveillance.

Plusieurs membres quittent la salle à 4,10 disant qu'ils ne sont pas venus pour entendre pendant deux heures des coupures de journaux, mais pour obtenir des détails sur le rapport de MM. Kent et Turcotte.

M. Denault n'en continue pas moins l'interminable lecture de ces coupures de journaux pour prouver que *La Presse* a attaqué la société pour des motifs personnels, il lit des lettres envoyées par *La Presse* à ses agents à la campagne, demandant des informations et la réponse de ces agents; des articles du *Pionnier* par Dr. DeBois contre les opinions émises dans *LES DEBATS*, des brochures, même la fameuse lettre de l'inspecteur des assurances, M. Mercier, y est répété. L'assemblée se fatigue d'entendre la voix monotone de M. Denault et on dit hautement que c'est pour gagner du temps et pour empêcher plusieurs membres de rester jusqu'à la fin.

Enfin à 4,30 heures, M. Denault a tourné son dernier feuillet. M. Parent se lève pour demander aux membres d'être de bonne foi, disant que la direction a tenu à justifier ses actes autant que possible.

M. Laberge donne ensuite lecture du rapport du bureau de surveillance. Ces messieurs admettent avoir autorisé les différents prêts pour faire face aux frais d'administration, croyant qu'ils agissaient dans l'intérêt de la société. Ils ont aussi autorisé le prêt de \$2000 à M. Denault à 6 %.

Comme explication ils disent qu'on leur promettait un taux plus élevé et que l'argent était utilisé dans l'intérêt général; qu'ils ont été de bonne foi et qu'aujourd'hui ils voient qu'ils ont fait erreur.

M. Bluteau donne ensuite lecture de son rapport. A la fin de la première année la Section comptait 11,110 membres, dont 6,010 en règle, aujourd'hui elle compte 17,142 membres dont 1,902 en règle.

Il annonce ensuite le remboursement de l'hypothèque Denault, ce qui porte le capital de la Société à la banque à \$5,431.79; mais comme il y a des réclamations pour un plus fort montant, la société est virtuellement insolvable.

La société a recruté pendant le mois de mars 10 nouveaux membres.

Mre Desaulniers demande en vertu de quelle résolution existe le bureau de direction des Rentes Viagères et où est la convocation de l'assemblée qui a autorisé cette nomination.

M. Denault répond que le bureau de direction a été nommé le 27 juillet 1900, mais il ne peut pas produire de document.

Mre Desaulniers prétend que la Section n'a pas le droit d'exister. A une question pour savoir sur quelle garantie le bureau de surveillance a autorisé les prêts d'administration, M. Parent répond que c'était expliqué dans les mémoires des directeurs.

Mre Desaulniers demande quels étaient les appointements, de M. Robillard.

On lui dit \$40 par semaine et 60

cts de commission pour chaque nouveau membre.

Mre Desaulniers dit que les membres connaissent depuis trois mois les actes révélateurs de la direction, le président est parti en voleur et comme le bureau de direction n'a pas la décence de donner sa démission, il est du devoir des membres d'agir afin de sauver le peu qui reste. M. J. Perrault dit que la résignation du bureau de direction n'avance en rien l'intérêt des membres. Ces messieurs n'ont eu que leurs frais de voyage payés et ont donné leurs services gratuitement. M. Denault a vendu sa propriété à Valleyfield à sacrifice. Il admet que la société est à la veille d'une banqueroute, mais il n'entend pas jeter le blâme sur le bureau de direction.

Robillard a été l'influence néfaste. Il ne veut pas jeter la pierre, mais arriver à un but pratique. Il propose d'accepter le rapport sous réserve.

Cette motion, secondée par Mre Desaulniers, est acceptée.

Mre Desaulniers propose qu'une assemblée générale soit convoquée dans le plus bref délai. Accepté.

M. Perrault propose que les directeurs se mettent en rapport avec les sociétés, qui ont fait des propositions de fusion et qu'ils fassent un rapport à la prochaine assemblée. Comme on prétend qu'une fusion serait difficile vu le déficit considérable, un directeur objecte qu'une liste de 17,000 membres valdrait beaucoup pour une autre société.

M. Barret exhorte les membres à être discrets et à ne pas communiquer leurs impressions aux journaux. (Toute la lumière qu'il!) Il n'a pas confiance dans le système des Rentes Viagères, mais il ne veut pas blâmer le bureau de surveillance. Une compagnie d'assurance ne doit pas s'arrêter en route, elle doit marcher de l'avant; l'argent dépensé en propagande n'est pas perdu. Robillard était un homme intelligent, il s'est fait payer grassement, le l'admire. (Applaudissements ironiques.) Réglons le bilan, passons une éponge sur le passé.

Mre Desaulniers demande où sont les cautionnements de MM. Denault et Robillard. M. Denault répond qu'ils ont existé, mais qu'on ne les a pas retrouvés.

M. J. Perrault propose que M. G. Desaulniers fasse partie du comité de surveillance pour la durée d'un mois. La proposition est acceptée et M. Desaulniers devient par le fait membre de la société.

Il est proposé que le bureau de direction prenne des arrangements avec les créanciers de la société pour éviter une liquidation forcée.

L'assemblée générale des membres sera convoquée pour le 8 mai prochain.

La séance est levée à 6 h. 40 p.m.

FEU M. A. G. BOURBONNAIS

Funérailles cet après-midi à 1,30 heures

Le corps de M. Avila G. Bourbonnais est arrivé à Montréal samedi à 6,30 hrs, par le train de Québec. Il a été aussitôt transporté à sa résidence, No 657 rue St-Hubert, où il sera exposé. Les funérailles auront lieu cet après-midi, à 1,30 heures au cimetière de la Côte des Neiges.

Lundi matin, à 7 hrs, un service solennel sera chanté à l'église St Louis de France, pour le repos de l'âme du regretté défunt.

POUR LES COLONS

LA PAPILLONNE

La soirée qui sera donnée demain soir, au Monument National, sous les auspices du Comité des Journalistes, au profit des écoles du Nord, sera on ne peut plus brillante. Déjà les billets s'écoulent rapidement. Outre que les nombreux amis de l'Education voudront encourager l'œuvre patriotique de la fondation d'écoles pour les colons, tout le monde aimera à entendre les excellents artistes qui interviendront la démolition comédie "La Papillonne", qui a remporté un succès considérable à l'Académie de Musique, et à quelques semaines.

On s'amusera et en même temps on collaborera à l'œuvre nationale des écoles. Ces chers petits colons vous remercieront du fond du cœur!

Les billets sont en vente à la pharmacie Barillon, coin des rues St-Catherine et St-Denis, aux prix de 75, 50, 30 et 20c. Ceux qui désirent des baguettes devront s'adresser à M. Godefroid Langlois, rédacteur de "La Patrie", ou à M. P. A. Côté, city editor de "La Presse".

Gin Canadien Croix Rouge

DEPART DES COURRIERS

Les malles pour la Grande Bretagne et l'Etranger seront fermées pendant la semaine aux heures suivantes:

Dimanche 6 à 10 a.m. par le *Tunisien* de la ligne Allan.

Lundi à 8,15 a.m. par le *Kronprinz Wilhelm* Merid à 8,15 a.m. et s'ajoutera à 6,20 par l'*Angula Victoria*.

Même jour à 6,20 par l'*Aquitaine* de la Cie Transatlantique.

Vendredi 8 à 15 a.m. par le *Lucania* de la Cie Cunard.

Dimanche 13 à 10 a.m. par le *Corinthian* de la ligne Allan.

Les lettres doivent être déposées jusqu'à 6,20 p.m., les autres objets avant 5,15 p.m.

FAITS-DIVERS

Le Pionnier

Il a été décidé hier à l'assemblée du comité de surveillance de l'Union Franco-Canadienne, section des Rentes Viagères qui a suivi immédiatement l'assemblée générale, que le journal "Le Pionnier" ne serait plus servi gratuitement aux membres de la Société. La somme de cinquante piastres par semaine qui lui était allouée depuis le départ de M. L. G. Robillard, sera retranchée désormais. Ce journal recevait autrefois une somme de \$100 pour faire ce service.

En fait de Gin lequel devez-vous boire?

Le Gin Importé? Qui est généralement vendu aussitôt qu'il est distillé et dont le goût âcre irrite la gorge, brûle l'estomac et sur lequel le gouvernement n'a aucun contrôle, ou le Gin Canadien Melchers "Croix Rouge"? Qui, avant d'être vendu, a été contrôlé par le gouvernement; qui est distillé et embouteillé sous la surveillance d'un officier du Revenu de l'Intérieur et dont la qualité, la pureté et l'âge sont garantis sur chaque flacon par un timbre officiel du gouvernement. Qui ne brûle pas, mais réchauffe l'estomac et dont le goût agréable et moelleux plaît au palais le plus délicat. Goûtez et comparez les deux Gins, et vous serez convaincu que le Melchers "CROIX ROUGE" l'emportera de beaucoup comme qualité et comme goût sur le meilleur Gin importé. — BOIVIN, WILSON & CIE, No 520 rue St Paul, Montréal, seuls concessionnaires.

Bouquets de Noces

Commandez vos bouquets de nocces chez Louis Aerts, fleuriste, 1507 Ste Catherine, Prix modérés. Tel. Bell, Est 1949.

Famille affligée

M. J. M. Wilson, de la maison Boivin, Wilson & Cie, a été cruellement éprouvé cette semaine par la perte de son unique fils, Paul-Emile, qui est mort dans sa quinzième année, à la suite d'une courte maladie.

C'est enfant, la joie de sa famille, dont les études faisaient l'étonnement de ses maîtres et de son admiration.

On comprendra la douleur de W. Wilson et nous n'essayerons pas de la diminuer par des banalités. Puissent les marques de sympathie qui lui ont été données dans cette triste circonstance, par ses nombreux amis, adoucir son chagrin et celui de sa famille.

Notre effroyable et M. et Mme Wilson l'expression de nos plus sincères condoléances.

Pour les musiciens

Nous accuserons réception du "Guide Musical", journal de 24 pages, publié à Paris, et contenant des renseignements intéressants pour les artistes. On s'abonne chez M. Aerts, marchand de musique, 1107 Sainte-Catherine.

Fête au sucre au Bout de l'Île

UNE FÊTE AU SUCRE aura lieu cet après-midi au Bout de l'Île. On mangera des tarts, des œufs cuits dans le sirop, l'on boira de l'EAU D'ERABLE, etc.

On fait bouillir tout près de l'Hôtel du Bout de l'Île.

C'est la première occasion de sortir de la ville pour passer quelques jours à la campagne, et comme le temps sera très favorable, il n'y a aucun doute que tout le monde voudra en profiter.

Prenez les chars du Terminal à l'Avenue Lasalle; il y aura aujourd'hui un service toutes les vingt minutes.

Pour Pardessus et Vêtements de printemps, s'adresser à la maison B. A. Leprohon & Cie, tailleurs, rue Notre-Dame, No 1687.

LA BOURSE

Le trait caractéristique de la semaine a été la hausse du Dominion Iron and Steel Company qui a ouvert mardi dernier à 47 1/2 et a été vendu à 69 1/2. La cote faible aujourd'hui jusqu'à 61 1/2.

On prédit cependant que cette valeur atteindra des cours plus élevés. Bien que le public ait acheté volontiers entre 40 et 50, dans presque tous les cas, les profits ont été réalisés à 55 et au-dessus.

De forts achats ont été faits entre 55 et 60 1/2, ce qui porte à croire que des gros intérêts s'intéressent à cette valeur.

Les banques prudentes n'osent plus avancer sur ce stock et de fait ont réclamé le montant d'avances déjà faites.

Le Dominion Coal Common a aussi été très actif. Il a inscrit une avance de 15 points durant la semaine. Une hausse nouvelle a été atteinte le 4 avril à 142 1/2, par suite des achats des intéressés qui sont bien capables de maintenir les cours.

Nous ne croyons pas qu'il y ait beaucoup de ce stock sur marge à Boston, à Toronto ou à Montréal. La spéculation est pratiquement morte étant données les grosses marges qui sont demandées aux clients par les agents et aux agents par les banques.

Le public est intéressé aujourd'hui dans les affaires de bourse et il ne tardera pas à jeter les yeux sur les valeurs qui payent des dividendes, ce qui va produire une hausse dans les valeurs sérieuses comme le Pacifique, le Toronto Railway, le Twin City et autres de la même nature.

Il est une chose qui surprend, c'est la hausse dans le Steel Common. On se demande pourquoi il se vend à 64 et 65, quand le Préféréntiel qui donne 7 1/2% de dividende n'est qu'à 93 et leur gold bond de 3 1/2%, dette de première hypothèque ne se vendent qu'à environ 91.

Le Power a aussi marqué une hausse considérable pendant la semaine. On parle de prix plus élevés. Cette compagnie fait de mieux en mieux chaque jour et quand elle sera cotée à Boston, Toronto et New-York, le mouvement sera favorable parce que le marché sera élargi.

Voici la liste des transactions de la Bourse de samedi matin, qui nous est fournie par la maison McCraig, Brothers and Co. London and Lancashire building, rue St-Jacques.

Dom. Steel. Com.—250 à 64 1/2, 265 à 64, 435 à 63, 275 à 62 1/2, 125 à 63, 50 à 62 1/2, 985 à 63, 25 à 62 1/2, 625 à 62 1/2, 375 à 63, 150 à 62 1/2, 85 à 22 1/2, 150 à 62 1/2, 50 à 62 1/2, 25 à 62 1/2, 30 à 62 1/2, 75 à 62 1/2, 75 à 62 1/2, 200 à 62, 25 à 61 1/2, 25 à 61 1/2, 25 à 61 1/2, 50 à 62, 125 à 62 1/2.

Mt. Bk.—5 à 207.

Virtu Bk.—3500 à 23 1/2.

Can. Pac.—375 à 113 1/2, 175 Right 34 1/2, 125 à 113 1/2, 100 Right 34 1/2, 25 à 113 1/2, 175 à 113 1/2.

St. John Ry Bds.—2000 à 112 1/2.

Do. Coal Com.—250 à 130, 1300 à 139, 100 à 140, 400 à 139 1/2, 150 à 139, 225 à 138, 25 à 137.

Do. Cotton.—25 à 53 1/2, 50 à 53, 75 à 53, 75 à 56.

SALLE KARN, 2362 RUE Ste-CATHERINE
Demain, Lundi, 7 Avril, à 8.15 p.m.
Grand Concert de Charité
Donné par des artistes distingués
BILLETTS - - - 50 cents

FRANCAIS SEMAINE
Commençant
Lundi, 7 Avril
3 Matinées seulement: Mercredi, Jeudi et Samedi
WARD & YOKES dans
LES MAITRES D'HOTEL
Un chœur de 40 personnes. 23 nouvelles mélodies. 10 chansons nouvelles.
Pour la première fois à ces prix: 10, 20, 30, 35 et 50c.
La même troupe d'élite de 55 artistes, été applaudi dernièrement à l'Académie.
Semaine prochaine: **SPORTING LIFE**.

105 à 93, 75 à 93 1/2, 50 à 93 1/2, 25 à 93 1/2, 10 à 93, 5 à 93 1/2, 25 à 93.
Tor Ry.—210 à 118.
Twin City.—25 à 118 1/2, 100 à 119, 50 à 118 1/2.
R. & O. N. Co.—6 New 111, 100 à 114 1/2, 6 à 110, 75 à 111, 50 à 115, 6 à 111.
Do. Steel Bds.—2000 à 92 1/2, 1000 à 92 1/2, 14000 à 92 1/2, 2000 à 92 1/2, 31000 à 91, 5000 à 91 1/2, 10000 à 91.